

S'DORFBLAETTEL AU FIL DES SAISONS

MITTELSCHAEFFOLSHEIM

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Francis VELTEN, notre agent communal prend sa retraite, bien méritée, et je le remercie pour le travail qu'il a effectué durant ces nombreuses années à Mittelschaeffolsheim. Sylvain DEHIMI (présenté dans le précédent Dorfblaettel) lui succède. Nouvel agent dit aussi nouvelle organisation du travail, nouvelles méthodes et nouveau matériel utilisé. Jusqu'à mi-avril 2021, nous partageons le tracteur communal (un Massey Ferguson de 1999), la remorque, la lame à neige, l'épandeur à sel et la tondeuse avec la commune d'Olwisheim. Ce tracteur donne des signes de faiblesse et nous coûte en réparation ces dernières années. Il est maintenant grand temps de procéder à son remplacement. Le conseil municipal a validé dans sa séance du 12 février 2021 l'achat d'un tracteur neuf et du matériel nécessaire à nos travaux d'entretien. Des contraintes de sécurité, d'ergonomie au travail, de diminution de la pénibilité des tâches, le choix de ne plus utiliser de produits chimiques de désherbage nous ont conforté dans la décision d'acquisition de ce matériel. Un article dans notre prochain bulletin communal vous listera l'ensemble des équipements.



Je profite de cette tribune pour vous souhaiter de belles fêtes de Pâques.

Alain WACK

Dans ce numéro :	page
Nouveaux tarifs des ordures ménagères	2
Nouveau boulanger : faisons connaissance	3
Le brûlage des déchets verts	4
Le verger coopératif	4
La section des sapeurs-pompiers de Bilwisheim	5 6
Distribution de cadeaux	6
FAIRE Alsace du Nord	7
Communiqué SDEA	7
Et si on parlait un peu de la chasse	8
Plantation de haie	9
Travaux à l'étang	9
LES CARNETS DE MITTEL	10
INFOS PRATIQUES	10

DÉPART À LA RETRAITE DE FRANCIS VELTEN

Le Conseil Municipal de Mittelschaeffolsheim a profité de la tenue d'une séance pour mettre à l'honneur son agent technique, M. Francis VELTEN, qui a pris sa retraite le 1er mars 2021.

Il a débuté sa carrière professionnelle comme pâtissier, puis a passé 7 ans en tant qu'agent communal à Olwisheim, avec une mise à disposition à temps partiel à Mittelschaeffolsheim. S'en sont suivies 17 années au service de la commune de Mittelschaeffolsheim avec une mise à disposition à la commune de Krautwiller une journée par semaine.

Francis, surnommé aussi « MacGyver », a démontré sa polyvalence et son sens de l'intérêt général. M. le Maire a énuméré ses nombreuses qualités : sa



gentillesse, la sympathie qu'il dégage, son côté humain à tout égard, sa capacité à être toujours de bonne humeur, son autonomie, son professionnalisme, sa rigueur, son bon sens, son souci de l'économie ainsi que sa rapidité de compréhension.

M. le Maire, les adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal et ses collègues lui ont remis plusieurs cadeaux dont 2 binettes gravées à son nom pour lui rappeler de bons souvenirs. Ils le remercient pour tous les services rendus à la collectivité, pour sa disponibilité et lui souhaitent de profiter d'une très belle retraite.

NOUVEAUX TARIFS DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est née de la fusion de 4 anciennes Communautés de communes en 2017. Elle exerce de multiples compétences, parmi lesquelles la gestion des ordures ménagères.



Lors de la création de la CAH, la gestion des déchets présentait de très importantes disparités, liées aux dispositifs qui avaient été précédemment mis en place par chacun des anciens territoires alors autonomes.

L'harmonisation à l'échelle de la CAH est intervenue progressivement depuis 2017 et s'est traduite par différentes mesures.

Elle a débuté par la gestion clientèle avec la mise en place d'un service des ordures ménagères unique puis s'est poursuivie par l'envoi de 2 factures annuelles semestrielles, la mise en place de calendriers de collecte, l'accès possible des 97.000 habitants à nos 7 déchèteries.

La dernière étape qui permet d'harmoniser totalement la gestion des déchets sur l'ensemble de la CAH, consiste dans la création de tarifs uniques depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ces tarifs sont basés sur les statistiques de déchets produits sur notre Territoire et la fréquence de présentation du bac d'ordures ménagères à la collecte. Ils prennent en compte les objectifs environnementaux de réduction des déchets et seront plus incitatifs et plus équitables.

Ces nouveaux tarifs sont liés au volume de déchets générés et du nombre de levées réalisées. Cela signifie que le montant de votre facture sera fonction de la taille de votre bac poubelle (120, 240 ou 660 litres) d'une part, et du nombre de fois que vous le présenterez pour qu'il soit collecté par le camion poubelle, d'autre part.

La benne à ordures ménagères continuera de passer toutes les semaines dans l'ensemble des rues de notre agglomération. C'est donc vous qui déciderez quand vous souhaitez sortir votre bac poubelle.

Le tarif annuel de base en 2021 sera de **148 € pour un bac de 120 litres** et inclura :

- 12 levées du bac ordures ménagères,
- la collecte du bac sélectif (bac jaune) toutes les 2 semaines,
- 36 passages en déchèterie pour les particuliers.

Chaque levée supplémentaire (à compter de la 13^{ème}) sera facturée 3,50€.

Le tarif annuel de base pour **un bac de 240 litres sera de 185 €** et inclura également

- 12 levées du bac ordures ménagères,
- la collecte du bac sélectif (bac jaune) toutes les 2 semaines,
- 36 passages en déchèterie pour les particuliers.

Chaque levée supplémentaire (à compter de la 13^{ème}) sera facturée 6 €.

La collecte du verre en porte à porte sera facturée 8 € par foyer pour les secteurs géographiques qui en bénéficient.

Plus vous ferez des efforts de tri pour réduire vos déchets ménagers, moins vous sortirez votre bac d'ordures ménagères et plus vous pourrez réduire votre facture.

Pour réduire vos déchets, nous vous incitons à trier en utilisant le bac jaune, en allant en déchèterie, en faisant du compostage (individuel ou collectif), voire en réduisant les emballages avec des achats plus éco responsables.

NOUVEAU BOULANGER : FAISONS CONNAISSANCE

La boulangerie a changé de locataire.

M. Olivier ARBORGAST, le boulanger en place depuis l'ouverture de ce commerce, a souhaité céder son bail fin février. C'est Mme Sandra SCHOTT qui l'a repris, en complément de la boulangerie d'Eckwersheim, 4 rue du Ruisseau, et de celle de Vendenheim, 3 rue du Temple.

Après quelques travaux, la boulangerie a réouvert ses portes le lundi 8 mars.

Sa fille Jessica, 23 ans, jeune femme dynamique et entreprenante, et surtout très motivée, supervise ce commerce secondée par Fabienne.

Diverses variétés de pains sont proposées et un prochain affichage vous permettra de connaître les jours de vente des pains spéciaux.



La boulangerie vous propose une vaste gamme de pâtisseries traditionnelles, d'entremets et de mousses. Vous pouvez passer commande de vos gâteaux ou glaces, de pains surprise ou feuilletés, soit par téléphone, soit dans le magasin.

Les sandwiches, salades, service traiteur du midi sont faits sur place le jour même.

Les bretzels et triangles sont également cuits sur place.

La boulangerie n'ayant pas vocation d'être chocolatier, les chocolats fournis dans le magasin viennent de chez Stoffel.



Lorsque la situation sanitaire le permettra, quelques mange-debout seront installés pour consommer sur place.

Pour les contacter :

 : 03 67 21 30 12

 : Les Boulangeries Schott

Les horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 6h à 13h et de 15h30 à 19h

(18h pendant la période de couvre-feu)

Le samedi de 6h à 13h

Le dimanche de 7h à 12h



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : PETIT RAPPEL

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 18 NOVEMBRE 2011

De quoi s'agit-il ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit : de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes.

A savoir : les déchets verts font partie des biodéchets.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

A savoir : le préfet de département peut exceptionnellement délivrer une dérogation individuelle, pour combattre certaines maladies des végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.



LE VERGER COOPÉRATIF

Le projet de verger coopératif perdure grâce à l'investissement de trois familles. Celles-ci s'entraident pour entretenir et exploiter le verger. Une quatrième famille vient de rejoindre le groupe, ce qui permet d'assumer les différentes tâches. Plusieurs travaux ont été réalisés cet hiver : taille des arbres, abattage d'un arbre mort, mise en place de bordures autour des fraisiers, plantation de deux nouveaux arbres fruitiers (un pommier et un noyer), application de chaux sur les troncs. Cette application (le chaulage) permet de détruire les champignons et les larves des parasites nichant sous l'écorce des arbres. Ce procédé, utilisé fréquemment autrefois, représente une alternative intéressante à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Certains arbres bourgeonnent déjà.

Vivement le printemps !

Jessica GREGET



LA SECTION DES SAPEURS-POMPIERS DE BILWISHEIM

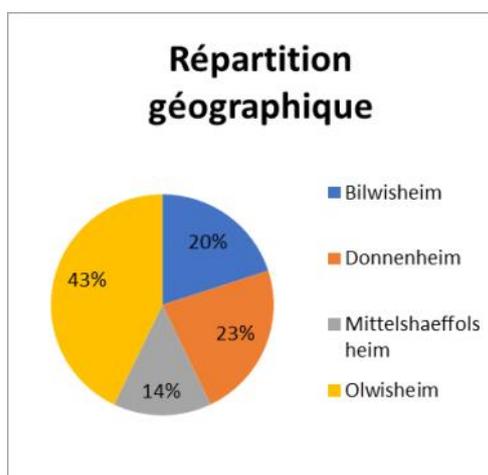
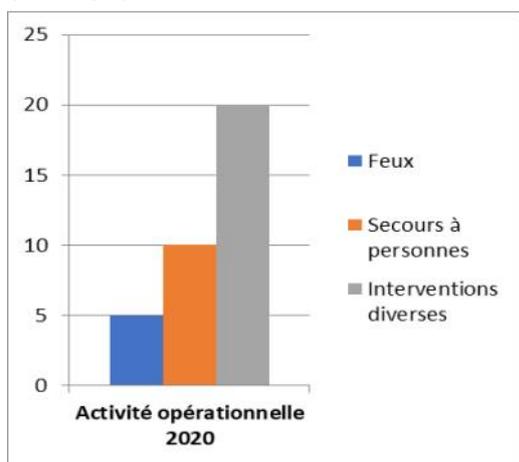
C'est toujours avec un grand plaisir que nous faisons chaque année, pour vous, un point sur la vie de notre section de sapeurs-pompiers regroupant les communes de Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim.

En effet, l'année 2020 restera gravée à jamais dans la mémoire collective, et il en est de même pour nous...

Notre activité a été comme pour tout le monde, fortement chamboulée par l'arrivée du coronavirus !

Toutefois, le nombre d'interventions de notre équipe reste conséquent, malgré la mise en indisponibilité des casernes de notre type à l'échelon départemental durant le premier confinement. L'objectif opérationnel de cette décision étant de venir renforcer les effectifs des centres de première importance assurant la prise en charge des victimes de la Covid 19.

Les chiffres sont néanmoins éloquentes, 35 interventions ont été réalisées par les 10 sapeurs-pompiers de la section de Bilwisheim.



Toujours réactifs et impliqués, nous avons été pleinement intégrés dans le fonctionnement du service d'incendie et de secours. Ce ne sont pas moins de 102 gardes de 12 heures au sein du Centre d'Incendie et de Secours de Brumath qu'auront réalisé 5 de nos agents.



Par ailleurs, la formation n'a pas été en reste ! L'ensemble de l'effectif est totalement à jour des 40 heures annuelles obligatoires, ce qui est une prouesse au vu des contraintes imposées par l'actualité sanitaire.

Cette formation destinée au maintien des acquis brosse l'ensemble des domaines propres à la profession. Nous faisons aussi bien du secourisme que de l'incendie, du tronçonnage, du maniement de matériel spécifique que de l'escalade !

LA SECTION DES SAPEURS-POMPIERS DE BILWISHEIM suite....



Vos dons généreux collectés lors du traditionnel passage pour la vente de nos calendriers auront une nouvelle fois en partie été réinvestis dans l'acquisition de matériel, afin d'améliorer la qualité de notre service. Cette année ce fut l'achat d'un projecteur antidéflagrant et d'une pompe d'épuisement électrique qui a été décidé.

De plus, notre amicale a eu l'honneur d'être sollicitée par la commune de Bilwisheim pour concourir à la réalisation de tests PCR lors de deux après-midis. Nous avons bien entendu accepté avec plaisir, et sommes heureux que notre association puisse ainsi être impliquée dans la vie de nos villages !

Si l'envie de rejoindre une équipe dynamique et dévouée, où règne une ambiance familiale et conviviale vous tente, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef de section :

Adjudant-chef Raphaël ALVES au 07 85 97 85 18

DISTRIBUTION DE CADEAUX AUX AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés a été remplacé par la distribution d'un paquet cadeau à chaque aîné du village.

Le cadeau comprenait une composition en chocolat de la boulangerie locale, un bon d'achat à la pizzeria NATALINO'S et un bon de réduction au salon de coiffure L'HAIR.

Les conseillers municipaux ont eu le plaisir de distribuer ces présents peu avant Noël, et ce fut grandement apprécié par nos seniors.

Nous avons réceptionné plusieurs mots de remerciement qui ont été lus avec grand plaisir lors de la séance du Conseil Municipal du 12 février dernier.



Quelques émissaires du Père Noël ...



VOUS ENVISAGEZ DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?

Ne vous lancez pas sans avoir fait le point sur les travaux performants et les aides disponibles.

Renseignez-vous auprès des conseillers.

Rénovation, isolation, énergie... les conseillers FAIRE pour vous aider

Par téléphone, par mail, sur rendez-vous, les conseillers FAIRE vous accompagnent dans votre projet de rénovation et d'amélioration de l'habitat.

Une expertise technique à portée du grand public

Ces spécialistes vous conseillent sur les travaux à réaliser en priorité dans votre logement, les réductions de la facture énergétique et les énergies renouvelables...répondent à vos questions sur le choix des matériaux, le type d'isolation, les modes de chauffage, les devis... vous informent sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour vos travaux.

Un conseil indépendant, objectif et gratuit

Financés par le secteur public, leurs conseils sont indépendants, gratuits et à destination de tous.

Pour les joindre :

Par mail : jerenove@alsacedunord.fr

Par téléphone : **03 88 06 59 53** du lundi au jeudi de 8h30 à 10h30 et de 15h à 17h et le vendredi de 15h à 17h.



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE - MOSELLE Périmètre Kochersberg Souffel COMMUNIQUÉ



Travaux de rénovation du château d'eau de Truchtersheim

Dans le cadre de la préservation de son patrimoine, le SDEA – Périmètre Kochersberg Souffel engage des travaux de réhabilitation intérieure du château d'eau de Truchtersheim, d'une capacité de 400 m³, portant sur la réfection de l'étanchéité intérieure de la cuve, des rénovations du génie-civil et le remplacement de certains équipements.

L'opération nécessite la mise hors service du réservoir à compter du 15 janvier 2021 pour une durée prévisionnelle de quatre mois.

Durant cette période, les mesures techniques nécessaires seront prises pour assurer la continuité du service de distribution d'eau potable sur l'ensemble des communes dépendant de ce réservoir. Des **variations de pression** pourront toutefois être ressenties par les abonnés ; elles ne devraient cependant pas avoir d'incidence particulière.

Le fonctionnement des installations est surveillé en permanence par un système de télégestion relié au SDEA. Tout dysfonctionnement est alors signalé immédiatement et peut être traité dans des délais très courts.

Le prélèvement de débits importants d'eau ne sera pas autorisé pendant la durée des travaux, à l'exemple des manoeuvres préventives sur les poteaux d'incendie.

Pour toutes informations complémentaires ou pour signaler une anomalie de fonctionnement, vous pouvez contacter le SDEA 24h/24 au 03.88.19.97.09 (contacts : Pierre PEIFFER, Responsable Exploitation des ouvrages d'eau potable / Sébastien DURAND, Chef de projets eau potable).

Le Président de la Commission Locale Kochersberg Souffel
Pierre LUTMANN

ET SI ON PARLAIT UN PEU DE LA CHASSE

Fédération Nationale des Chasseurs



Les avis sur la chasse sont toujours très mitigés et sujets à polémique. La commune a été destinataire d'une documentation fort intéressante sur le sujet, documentation

adressée par la Fédération Nationale des Chasseurs. Nous allons tenter de vous résumer l'essentiel, quelques chiffres à l'appui. La documentation complète est à disposition à la mairie de Mittelschaeffolsheim pour consultation.

La chasse est une activité légale, encadrée et organisée. Elle se structure autour de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et des fédérations régionales et départementales. Chacune de ces entités est une association loi 1901 et a une mission de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

La chasse agit directement pour la sauvegarde des écosystèmes. Dans le cadre de la réforme de la chasse de juillet 2019 afin de renforcer les actions pour la biodiversité et l'éducation à la nature, une éco-contribution a été mise en place : chaque chasseur paie 5 € sur son permis pour financer des actions en faveur de la biodiversité. L'Etat apporte une contrepartie du double, soit 10 € par chasseur.

Les zones humides et les mares ont un rôle et des fonctions clés dans l'écosystème. Sans l'intervention des chasseurs, qui en assurent la préservation et l'entretien, elles disparaîtraient. Plus de 20 000 km de haies sont plantées et entretenues chaque année par les chasseurs, créant des continuum riches en biodiversité ordinaire. 40 000 ha de jachères fleuries sont plantées chaque année par les chasseurs pour la sauvegarde des insectes et plus particulièrement des abeilles, maillon vital de la biodiversité. 800 000 km de chemins ruraux disparus sont petit à petit restaurés.

Le chasseur est une sentinelle de l'état sanitaire de la faune sauvage. Le réseau SAGIR qui existe depuis 1986 est porté par un partenariat reconnu par le Ministère de l'Agriculture depuis 2012. Des milliers d'analyses sont réalisées chaque année, permettant d'identifier les pathologies, connues ou nouvelles, touchant la faune sauvage. On lui doit de nombreux progrès dans la connaissance des maladies animales et leur prévention.

Voilà pour l'essentiel. Si la documentation vous intéresse, vous pouvez également contacter directement la Fédération

contact@chasseurdefrance.com

www.chasseurdefrance.com

Quelques chiffres :

- **13** fédérations nationales ;
- **94** fédérations départementales ou interdépartementales ;
- **25 000** élus bénévoles au sein des fédérations ;
- **70 000** associations de chasse ;
- plus d'**1 million** de chasseurs pratiquants ;
- **500 000** bénévoles ;
- **1 500** collaborateurs ;
- **2,9** milliards d'euros d'apport de la chasse à la nature ;
- **5 millions** de personnes possèdent un permis de chasser en France.

Promouvoir la chasse, défendre la ruralité et préserver la biodiversité



PLANTATION DE HAIE

Le 12 janvier dernier a eu lieu sur le ban communal de Mittelschaeffolsheim la plantation d'une haie entre deux parcelles de houblon. Les parcelles sont situées vers Berstett.

Celle-ci a été mise en place dans le cadre d'un projet de développement de l'agro-écologie dans le houblon alsacien. L'implantation de cette haie, à l'initiative de Félix MEYER, agriculteur houblonnier de Mittelschaeffolsheim, a été possible grâce à trois acteurs : la fondation Kronenbourg, l'association Haies Vives d'Alsace et les bénévoles pour planter. Malgré une météo chaotique, Félix MEYER a reçu l'aide d'une classe du lycée agricole d'Obernai et des agriculteurs du village. 515 plantules, gracieusement données par l'association, ont été mises en terre.

La haie mesure plus de 300 m de long. Elle est composée d'arbres, d'arbustes et de buissons. Il y a 18 essences locales différentes comme du charme, de l'érable, du tilleul..., produites par des pépiniéristes alsaciens. L'objectif de cette haie est multiple : paravent de la houblonnière, refuge pour la biodiversité et production de bois de chauffage. En effet, la plantation sur deux rangs permet de couper un rang tous les 10 ans pendant que l'autre joue son rôle de protection.



TRAVAUX À L'ÉTANG



Samedi 6 mars 2021, 8 bénévoles de l'association ACF Mittel ont effectué des travaux d'entretien à l'étang.

4 sapins malades ont été coupés et stockés. Des acacias ont été plantés en remplacement.

Le garde-corps devant l'étang a été consolidé.



Un bon nettoyage de printemps a été réalisé.

L'étang a enfin retrouvé son niveau initial d'eau d'avant la sècheresse de 2020 de façon naturelle.

D'autres travaux sont programmés en 2021.

Les carnets de Mittelschaeffolsheim

NAISSANCES

Emilya FRITZ, née le 9 mars 2021

PACS

Camille JUNG et Brian WETTA le 26 janvier 2021

GRANDS ANNIVERSAIRES

Marie GINSS a fêté ses 95 ans le 5 février 2021

LAUGEL Jean-Marie et Huguette née CROMER ont fêté leurs 50 ans de mariage le 18 février 2021

INFOS PRATIQUES



PROGRAMME ACF MITTEL :

- Samedi 27 mars 2021 : bricolages de Pâques,
- Dimanche 13 juin 2021 : journée pêche.



Ces deux manifestations sont réservées aux membres 2021 de l'association. En effet, nous ne pouvons pas encore reprendre nos grands rassemblements d'avant la pandémie.

DÉFIBRILLATEUR

Mi-janvier 2021, le défibrillateur a été déplacé à la nouvelle mairie. La commune a profité de la visite de maintenance pour procéder au déménagement de l'appareil.



La signalétique a été mise en place par Sylvain, notre agent communal.



Élections : dates et démarches

Les prochaines élections sont les élections départementales et régionales. Initialement prévues en mars et en décembre, elles auront lieu les dimanches **13 et 20 juin 2021**.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, sachez que la date limite pour pouvoir voter en 2021 est le 7 mai.



Comment s'inscrire ?

Remplissez le formulaire 12669*02, joignez une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de - de 3 mois. Déposez le tout en mairie ou connectez-vous sur service-public.fr et dans la barre de recherche, écrivez « élections » ou « N47 ».

Procurations dématérialisées

En cas d'absence lors de l'un ou des 2 tours des élections, il convient de donner procuration à un autre électeur du village.

À compter du **6 avril 2021**, la plateforme Internet maprocuration.gouv.fr vous permettra de réaliser votre procuration en ligne depuis votre smartphone ou votre ordinateur.

La loi du 22 février 2021 prévoit également la possibilité pour chaque électeur de disposer de **deux procurations** contre une seule habituellement.



Journée citoyenne 2021

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser la journée citoyenne ainsi que le nettoyage des abords du village pour des raisons sanitaires.

La réglementation imposée est très restrictive (groupe de 6 personnes, pas de moment convivial, etc...).

Rien n'empêche de profiter des beaux jours du mois de mars pour balayer votre trottoir.



Vaccination contre la COVID-19

Si vous avez plus de 75 ans et que vous souhaitez vous faire vacciner, vous pouvez contacter le numéro suivant

0 800 609 090 pour obtenir un rendez-vous dans un centre de vaccination de Strasbourg pour le vaccin Pfizer.



Comité de rédaction :

Martine CLAUDON, Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER, Mélissa LAGEL, Nicolas LAUGEL, Carmen SCHLEMMER et Alain WACK

Mairie de Mittelschaeffolsheim
15 rue principale
67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM
Téléphone : 03 88 51 26 00
mairie.mittel@orange.fr
www.mittelschaeffolsheim.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 18h

imprimé par la commune en 250 exemplaires

PanneauPocket, c'est quoi...

Une application téléchargeable sur votre smartphone ou tablette pour obtenir en temps réel des alertes et des informations de la mairie. **PanneauPocket** est également disponible sur votre ordinateur sur le site app.panneaupocket.com. Ainsi, plus besoin d'attendre le Dorfblaettel pour avoir des informations de la commune.

Comment ça fonctionne...

- après téléchargement, vous recevrez une notification sur votre smartphone ou votre tablette à chaque nouvelle alerte ou information,
- c'est gratuit et sans publicité,
- la confidentialité est assurée.

Vous trouverez le prospectus explicatif dans ce journal ainsi que sur le site de la commune.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerté les habitants